

# MALLETTE

## **Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec**

États financiers  
Au 31 décembre 2010

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

Certification  
Fiscalité  
Services-conseils  
Actuariat  
Syndics et gestionnaires

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres du  
**Régime de retraite du personnel des CPE  
et des garderies privées conventionnées du Québec,**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL DES CPE ET DES GARDERIES PRIVÉES CONVENTIONNÉES DU QUÉBEC**, qui comprennent l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2010 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Régime portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec au 31 décembre 2010 et de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Malette*<sup>1</sup>

Malette  
SENCRL  
Comptables agréés

Québec, Canada  
Le 9 juin 2011

---

<sup>1</sup> CA auditeur permis n° 14443

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Au 31 décembre

2010

2009

### ACTIF

PLACEMENTS (note 5)	736 699 137 \$	572 893 272 \$
CRÉANCES		
Cotisations à recevoir des participantes	4 797 770	4 418 652
Cotisations à recevoir des employeurs	781 787	726 739
Revenus de placements à recevoir	1 442 288	1 052 717
Autres créances à recevoir	619 148	837 668
	7 640 993	7 035 776
ENCAISSE	3 709 354	8 656 991
	748 049 484	588 586 039
PASSIF		
CHARGES À PAYER	5 317 628	1 151 392
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS</b>	<b>742 731 856 \$</b>	<b>587 434 647 \$</b>

### OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉTERMINÉES (note 7)

Pour le Comité de retraite :

Danielle Desjardis, Présidente

Natalie Colpron, Secrétaire

## Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

### ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2010

2009

#### AUGMENTATION DE L'ACTIF

##### Revenus de placements

Intérêts	6 051 599 \$	4 509 789 \$
Dividendes	3 762 039	2 182 234
Immobiliers	855 928	475 648
Fonds communs	11 219 434	9 446 234
Placements privés	429 360	456 682
Gain sur cession de placements	10 132 497	-

**32 450 857** 17 070 587

##### Modification de la juste valeur des placements

**32 052 788** 90 972 821

##### Cotisations (note 8)

Participantés	50 071 336	47 277 008
Employeurs	56 598 186	51 277 008

**106 669 522** 98 554 016

##### Revenus d'intérêts et pénalités

214 224 222 014

#### AUGMENTATION DE L'ACTIF

**171 387 391** 206 819 438

#### DIMINUTION DE L'ACTIF

Perte sur cession de placements	-	31 324 476
Frais d'administration (note 9)	6 734 298	5 778 132
Prestations et remboursements (note 10)	9 355 884	8 513 614

**16 090 182** 45 616 222

#### AUGMENTATION DE L'ACTIF NET

**155 297 209** 161 203 216

#### ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, début de l'exercice

**587 434 647** 426 231 431

#### ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, fin de l'exercice

**742 731 856 \$** 587 434 647 \$

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

---

### 1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime de retraite fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du règlement du Régime s'ils désirent une information plus complète.

#### Généralités

Les employées des CPE, des garderies privées conventionnées du Québec, des bureaux coordonnateurs et de certains autres employeurs participant au Régime de retraite sont des participantes admissibles à ce Régime de retraite contributif à prestations déterminées. Le Régime est administré par un Comité de retraite composé de seize membres votants. Au 31 décembre 2010, deux postes non votants sont vacants.

Le Régime est assujéti à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec. Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

#### Financement

Les fonds du Régime proviennent des cotisations et des revenus générés par les placements de façon à assumer la capitalisation des prestations déterminées selon les dispositions du Régime. Les participantes et les employeurs cotisent selon une base paritaire. L'établissement des cotisations est fixé par le Régime et se situe actuellement à 4,9 % du salaire admissible. Des évaluations actuarielles ont été produites au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009. Elles ont été déposées à la RRQ. Les CPE, les garderies privées conventionnées et les bureaux coordonnateurs doivent cotiser au Régime. Toutefois, une subvention du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) peut être accordée à cette fin.

#### Prestations au titre des services

Une participante active ou non active peut prendre sa retraite et recevoir une rente, sans réduction de sa rente créditée, dès qu'elle a atteint l'âge de 60 ans.

La rente annuelle d'une participante est calculée selon la formule suivante :

- 1,5 % du salaire admissible moyen des cinq meilleures années, multiplié par le nombre d'années de services validés; plus
- Une rente fixe, variant entre 0 \$ et 765 \$, établie en fonction du nombre d'heures de services passés admissibles.

De plus, une participante active ou non active peut prendre sa retraite et recevoir une rente dès qu'elle a atteint l'âge de 55 ans. La réduction est alors calculée sur la base d'une équivalence actuarielle par rapport à la valeur de celle qu'elle aurait reçue à l'âge de 60 ans.

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

---

### 1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

#### **Prestations au décès**

Au décès d'une participante non retraitée, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause, reçoit un montant forfaitaire correspondant à la valeur des droits acquis au moment du décès.

Au décès d'une participante retraitée, la forme normale de rente est une rente garantie pendant 120 versements mensuels.

#### **Remboursement ou transfert lors d'une cessation d'emploi**

À la cessation d'emploi, et ce, conformément aux dispositions du règlement du Régime, la participante peut choisir de se voir accorder une rente différée ou de recevoir un montant forfaitaire correspondant à la valeur des droits acquis.

#### **Indexation**

Les rentes de retraite versées ne sont pas indexées.

Les rentes différées sont indexées annuellement, jusqu'à l'âge de 55 ans, à un taux égal au moindre de 50 % de l'augmentation de l'IPC et 2 %. Cette indexation n'est toutefois pas applicable à la rente pour services passés.

### 2. CHANGEMENT D'UNE MÉTHODE COMPTABLE

#### **Obligations au titre des prestations déterminées**

Au cours de l'exercice, le Régime a décidé de présenter des états financiers à usage général et ainsi présenter les obligations au titre des prestations déterminées.

Ce changement de méthode comptable n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés aux états financiers et les informations exigées sont présentées à la note 7 intitulée *Obligations au titre des prestations déterminées*.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### **Mode de présentation**

Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante des employeurs et des participantes.

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

---

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada nécessite l'utilisation d'estimations ainsi que la formulation d'hypothèses qui ont un effet sur les montants des éléments de l'actif présentés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les postes de l'évolution de l'actif net afférents. Par conséquent, les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

#### Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

#### Placements

Les placements sont présentés à leur juste valeur de la façon suivante :

- Les placements du marché monétaire sont présentés au coût, ce qui correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme.
- Les obligations sont évaluées d'après les données obtenues auprès de courtiers ou, à défaut, selon une grille utilisant les taux de rendement du marché.
- Les actions sont évaluées selon le cours à la clôture des marchés boursiers.
- La juste valeur des unités de fonds communs représente la quote-part de la participation du Régime sur l'ensemble de chacun de ces fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par chacun des gestionnaires de fonds.
- La juste valeur des autres placements représente la quote-part de la participation du Régime sur chacun des titres ou des fonds et est déterminée à partir de l'évaluation, basée sur l'actualisation des flux monétaires contractuels futurs au taux d'intérêt du marché ou selon une comparaison avec les dernières transactions similaires sur le marché, soumise par chacun des gestionnaires.

Les coûts de transaction engagés pour l'achat et la vente de placements sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans la période où ils sont engagés.

Le Régime prête des titres qu'il détient à des tiers et il reçoit des titres en garantie. Les titres prêtés n'ont pas fait l'objet de décomptabilisation conformément aux critères établis.

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Reconnaissance des revenus

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les gains ou les pertes sur cession de placements sont calculés selon la méthode du coût d'acquisition moyen. La modification de la juste valeur est attribuable à la plus-value ou à la moins-value des placements à la fin de l'exercice.

### 4. CHANGEMENT FUTUR D'UNE MÉTHODE COMPTABLE

#### Régimes de retraite

L'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié le chapitre 4600 « Régimes de retraite », qui remplace le chapitre 4100, portant le même titre. Ces normes devront être appliquées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Par conséquent, le Régime devra adopter ces normes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011. Ce chapitre établit des normes pour l'évaluation, la présentation de l'information dans les états financiers à usage général des régimes de retraite et les informations à fournir dans ces états financiers.

### 5. PLACEMENTS

	2010	2009
Marché monétaire		
Marché monétaire à court terme		
Acceptations bancaires	214 472 \$	-
Papiers commerciaux	661 165	-
Bons du Trésor	2 294 386	2 508 232
Billets provinciaux	611 950	2 188 355
Certificats de dépôt au porteur	1 158 554	-
Marché monétaire à long terme		
Unités de fonds	3 249 039	291 237
À reporter	8 189 566 \$	4 987 824 \$

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

### 5. PLACEMENTS (suite)

	2010	2009
Reporté	8 189 566 \$	4 987 824 \$
Obligations		
Obligations canadiennes		
Municipales	13 283 407	16 866 057
Autres établissements municipaux	1 493 338	1 424 892
Provinciales	73 476 840	58 312 931
Autres établissements provinciaux	19 281 035	15 058 589
Fédérales	28 432 743	20 967 212
Autres établissements fédéraux	3 210 867	2 543 073
Corporatives	17 062 241	12 487 740
Unités de fonds - obligations	74 599 660	98 007 813
Obligations américaines		
Fédérales	4 508 591	-
Obligations étrangères		
Corporatives	63 602	-
	<b>235 412 324</b>	<b>225 668 307</b>
Actions		
Actions privilégiés étrangères - par secteur d'activité		
Énergie	519 670	-
Services aux collectivités	832 533	-
	<b>1 352 203</b>	<b>-</b>
Actions ordinaires canadiennes - par secteur d'activité		
Matériaux	1 582 778	-
Industrie	4 337 475	-
Consommation discrétionnaire	2 369 697	-
Biens de consommation de base	441 078	-
Énergie	2 276 387	-
Finance	1 507 501	497 739
Santé	609 245	-
Technologie de l'information	887 039	-
Units/shares	1 930 619	421 928
Divers - actions ordinaires	469 260	-
Unité de fonds - actions ordinaires	108 553 017	138 888 846
	<b>124 964 096</b>	<b>139 808 513</b>
À reporter	<b>369 918 189 \$</b>	<b>370 464 644 \$</b>

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

### 5. PLACEMENTS (suite)

	2010	2009
Reporté	369 918 189 \$	370 464 644 \$
Actions américaines - par secteur d'activité		
Matériaux	82 657	589 737
Industrie	6 133 901	2 576 187
Télécommunications	5 330 956	2 678 882
Consommation discrétionnaire	13 303 321	5 180 355
Biens de consommation de base	5 976 183	3 219 833
Énergie	8 101 253	3 088 176
Finance	17 823 314	11 222 362
Santé	12 585 882	5 761 675
Technologie de l'information	5 604 389	1 965 047
Services aux collectivités	3 201 196	-
Units/shares	1 405 784	4 215 541
Divers - actions ordinaires	765 842	466 238
	<b>80 314 678</b>	<b>40 964 033</b>
Actions étrangères - par secteur d'activité		
Matériaux	2 094 481	1 406 257
Industrie	23 799 051	9 014 362
Télécommunications	6 358 106	5 384 016
Consommation discrétionnaire	7 364 735	5 250 385
Biens de consommation de base	8 528 321	4 221 532
Énergie	6 815 279	5 517 677
Finance	23 918 397	18 761 393
Santé	1 432 594	1 686 104
Technologie de l'information	4 634 492	3 579 161
Services aux collectivités	7 110 591	49 132
Units/shares	3 435 945	2 869 680
Divers - actions ordinaires	3 334 068	3 687 637
Unités de fonds - actions ordinaires	114 638 459	68 669 566
	<b>213 464 519</b>	<b>130 096 902</b>
À reporter	<b>663 697 386 \$</b>	<b>541 525 579 \$</b>

## Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

#### 5. PLACEMENTS (suite)

	2010	2009
Reporté	<b>663 697 386 \$</b>	541 525 579 \$
Autres		
Autres placements canadiens		
Dépôt à vue	18 751 632	892
Unités de fonds - dépôt en participation <sup>1</sup>	54 055 325	30 653 006
Autres placements américains		
Titres immobiliers	193 136	295 017
Autres placements étrangers		
Divers droits/Bons de souscriptions	1 658	-
Titres immobiliers	-	418 778
	<b>73 001 751</b>	31 367 693
	<b>736 699 137 \$</b>	572 893 272 \$

1 Les unités de fonds du dépôt en participation se détaillent comme suit :

	2010	2009
Unités de participation du portefeuille spécialisé		
Immeubles	36 %	34 %
Placements privés	64	66
	<b>100 %</b>	100 %

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

### 5. PLACEMENTS (suite)

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - L'évaluation à partir des données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;

Niveau 3 - L'évaluation à partir des données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

Le tableau suivant présente les placements classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Total
Marché monétaire et dépôt à vue	26 941 198 \$	- \$	26 941 198 \$
Obligations et bons de souscriptions	-	235 413 982	235 413 982
Actions	420 095 496	-	420 095 496
Dépôt en participation et titres immobiliers	-	54 248 461	54 248 461
	447 036 694 \$	289 662 443 \$	736 699 137 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, il n'y a eu aucun transfert dans les évaluations des actifs financiers entre les niveaux 1 et 2. De plus, aucune variation de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers classés dans le niveau 3 n'est survenue.

### 6. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, le Comité de retraite s'est doté d'une politique de placement, dans le but d'effectuer la gestion de son capital, qui encadre les activités de placement de ses gestionnaires externes.

Les objectifs de la politique de placement visent à optimiser les rendements du Régime dans le but d'assurer le paiement des prestations actuelles et futures prévues par les dispositions du règlement du Régime tout en maintenant à son niveau actuel le taux global des cotisations payables par les participantes et les employeurs.

Comme il est prévu dans la politique de placement adoptée par le Comité de retraite, celui-ci vise à obtenir un taux de rendement maximum pour le Régime, tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié. Pour ce faire, le Comité a adopté une gestion active de toutes les catégories d'actifs. Le Comité a confié plusieurs mandats à des gestionnaires professionnels de régimes de retraite.

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

---

### 6. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La répartition d'actifs entre les obligations et les actions est passive. Toutefois, à même les différentes catégories d'actions, les gestionnaires peuvent faire une gestion active de la répartition d'actifs. La répartition cible, les limites de répartition d'actifs ainsi que les paramètres d'évaluation de chaque gestionnaire sont définis à l'intérieur de leur mandat de gestion respectif.

Chaque gestionnaire, dans chacune des catégories d'actifs qui lui est confiée et selon les paramètres de son mandat, choisit les titres qui présentent le meilleur potentiel de rendement pour produire un rendement supérieur à celui de l'indice de référence.

Les instruments financiers autorisés sont énumérés dans la politique de placement et dans les mandats de gestion de chacun des gestionnaires. Ces mandats décrivent les instruments financiers autorisés pour chaque catégorie d'actifs. Tout nouveau programme d'un gestionnaire utilisant les produits dérivés devra être approuvé au préalable par le Comité de retraite sur recommandation du Comité de placement.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime est exposé à des risques dont les plus importants sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Il a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition du Régime aux risques les plus importants.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements.

Afin de limiter au minimum le risque de crédit, la politique de placement prévoit :

- Des limites minimales et maximales pour chacune des catégories d'actifs :
  - Titres à court terme : 0 %; 20 %,
  - Obligations gouvernementales : 14 %; 34 %,
  - Obligations corporatives : 0 %; 10 %,
  - Actions canadiennes : 4 %; 24 %,
  - Actions nord-américaines à petite capitalisation : 0 %; 8 %,
  - Actions mondiales : 12 %; 32 %,
  - Actions de marchés émergents : 0 %; 8 %,
  - Infrastructures directes : 0 %; 8 %,
  - Titres d'infrastructures mondiales : 0 %; 8 %,
  - Titres immobiliers mondiaux : 0 %; 8 %,
  - Immobilier : 0 %; 8 %,
  - Placements privés : 0 %; 8 %;
- Une cote de crédit minimale de R-1 de Dominion Bond Rating Service ou l'équivalent pour les titres des corporations canadiennes à court terme;
- Une cote de crédit minimale de BBB de Dominion Bond Rating Service ou l'équivalent lors de l'achat d'obligations gouvernementales canadiennes;

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

---

### 6. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de crédit

- Une cote de crédit minimale de A lors de l'achat d'obligations gouvernementales étrangères de pays du G-7 ou d'organismes supranationaux;
- Des limites maximales pour la pondération des actions de chaque secteur du S&P/TSX plafonné dans le portefeuille d'actions canadiennes :
  - Moins de 20 % du secteur dans le S&P/TSX plafonné : +/-15 % du poids dans l'indice plafonné,
  - De 20 % à 30 % du secteur dans le S&P/TSX plafonné : de -20 % à 10 % par rapport au poids dans l'indice plafonné,
  - Plus de 30 % du secteur dans le S&P/TSX plafonné : de -25 % à 5 % par rapport au poids dans l'indice plafonné;
- Une répartition du portefeuille d'actions canadiennes entre un minimum de 30 titres, répartis entre un minimum de sept secteurs du S&P/TSX plafonné;
- Des limites maximales pour la pondération d'un titre dans le portefeuille d'actions canadiennes :
  - Moins de 5 % du titre dans le S&P/TSX plafonné : 10 % du poids de l'indice plafonné,
  - De 5 % à 7,5 % du titre dans le S&P/TSX plafonné : 200 % du poids de l'indice plafonné,
  - Plus de 7,5 % du titre dans le S&P/TSX plafonné : 15 % du poids de l'indice plafonné;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 10 % de la valeur marchande totale du portefeuille d'actions nord-américaines à petite capitalisation dans un même titre;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 20 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions nord-américaines à petite capitalisation dans les titres de compagnie dont le gestionnaire détient, au nom de l'ensemble de ses clients, plus de 15 % de la capitalisation boursière disponible aux investisseurs;
- Une capitalisation boursière inférieure à 3 000 000 000 \$ US à la date d'achat de tout titre américain à petite capitalisation;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 20 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions américaines à petite capitalisation dans des titres à capitalisation boursière supérieure à 3 000 000 000 \$ US;
- Une capitalisation boursière inférieure à 2 000 000 000 \$ CA à la date d'achat de tout titre canadien à petite capitalisation;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 20 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions canadiennes à petite capitalisation dans des titres à capitalisation boursière supérieure à 2 000 000 000 \$ CA;

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

### 6. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de crédit

- Il n'est pas permis d'investir plus de 10 % de la valeur marchande totale du portefeuille d'actions mondiales dans un même titre;
- Une répartition du portefeuille d'actions mondiales entre un minimum de 30 titres, répartis entre un minimum de six secteurs du MSCI-Monde;
- Une limite pour la pondération de chaque secteur dans le portefeuille d'actions mondiales du moins élevé de :
  - 30 % et,
  - le plus élevé de :
    - ▶ la pondération de ce secteur dans l'indice MSCI-Monde plus 12 %
    - ▶ 15 %,
- Il n'est pas permis d'investir plus de 5 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions mondiales dans un même titre de fiducie de revenu immobilière américaine;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 10 % de la valeur marchande du portefeuille de titres d'infrastructures mondiales dans un même titre;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 10 % de la valeur marchande du portefeuille de placements immobiliers dans un même titre;
- Une cote obligataire d'au moins A+ de l'institution financière émettant des produits dérivés établie par l'agence d'évaluation du crédit Standard & Poor's et/ou AA de Dominion Bond Rating Service;
- Une garantie par un collatéral, constitué de placements hautement liquides, représentant en tout temps au moins 102 % de la valeur du prêt pour les prêts de titres.

Le Comité de placement, relevant du Comité de retraite, effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues.

#### Qualité du portefeuille à revenu fixe

	2010	2009
AAA	41 498 385 \$	28 824 171 \$
AA	47 374 038	43 298 285
A	114 327 359	113 029 403
BBB	26 251 744	30 340 206
B	3 332 172	500 015
Non cotées	2 628 626	9 676 227
	<b>235 412 324 \$</b>	<b>225 668 307 \$</b>

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

### 6. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de crédit

Au 31 décembre 2010, l'échéance des obligations, excluant les fonds communs d'obligations totalisant 74 599 660 \$, se détaille comme suit :

5 ans et moins	6 à 10 ans	11 ans et plus	Total
3 274 469 \$	34 969 957 \$	122 568 238 \$	160 812 664 \$

*Exposition maximale au risque de crédit*

	2010	2009
Placements		
Marché monétaire	8 189 566 \$	4 987 824 \$
Obligations	235 412 324	225 668 307
Autres - dépôt à vue	18 751 632	892
	<b>262 353 522</b>	230 657 023
Créances	7 528 752	7 035 776
Encaisse	3 709 354	8 656 991
	<b>273 591 628 \$</b>	246 349 790 \$

La durée de l'ensemble des titres d'emprunt détenus par le Régime est de 10,76 années au 31 décembre 2010 (2009 - 9,27 années).

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Régime ne soit pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. Les besoins en liquidités sont gérés par le biais du revenu généré par les placements et par les cotisations des participantes et des employeurs, et en investissant dans des biens liquides négociés en Bourse qui peuvent facilement être vendus et convertis en espèces. Ces sources de fonds servent au service des prestations de retraite, à faire des placements additionnels et à financer les frais d'administration.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance de moins d'un an.

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

---

### 6. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

##### a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Régime au risque de variation de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le Régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2010, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, les titres d'emprunts auraient, selon le cas, diminué ou augmenté d'environ 25 325 400 \$ (2009 - 20 909 700 \$), et toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait varié de la même somme. La sensibilité des titres d'emprunts aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

##### b) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime effectue des placements en devises et une proportion de 30,2 % (2009 - 18,1 %) des placements est investie en devises étrangères. Le Régime est conséquemment exposé à des risques découlant des variations du taux de change.

Le risque de change est contrôlé par le biais de dispositions relatives à la répartition des actifs pouvant être investis dans des placements étrangers.

Au 31 décembre 2010, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes par ailleurs, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait diminué ou augmenté d'environ 22 224 400 \$ (2009 - 10 360 300 \$). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

De plus, le Régime conclut des contrats de change à terme en devises américaines afin de gérer le risque de change auquel il est exposé. Le Régime ne possède aucun contrat de change au 31 décembre 2010. Au 31 décembre 2009, le Régime a convenu de vendre, le 17 mars 2010, 2 324 300 \$ US pour des dollars canadiens à un taux de 1,06249, ainsi que d'acheter, à cette même date, 2 322 900 \$ US pour des dollars canadiens au même taux.

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

### 6. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### c) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix en raison de ses placements en actions. Au 31 décembre 2010, si les cours sur les bourses mondiales avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait augmenté ou diminué d'environ 42 009 500 \$ (2009 - 31 086 900 \$). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

### 7. OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉTERMINÉES

La valeur actuarielle des prestations déterminées a été calculée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables des actuaires mandatés par le Régime, soit Aon Hewitt. La valeur actuarielle a été établie au 31 décembre 2009 et cette valeur a été déterminée par extrapolation au 31 décembre 2010.

La valeur actuarielle des prestations au 31 décembre et les principales composantes de l'évolution des valeurs actuarielles au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

	2010	2009
Valeur actuarielle des prestations déterminées, début de l'exercice	655 789 000 \$	529 627 000 \$
Intérêts accumulés sur les prestations	43 690 000	35 665 000
Prestations constituées	95 843 000	90 554 000
Prestations versées	(9 356 000)	(8 514 000)
Gains nets actuariels	-	8 457 000
Valeur actuarielle des prestations déterminées, fin de l'exercice	<b>785 966 000 \$</b>	655 789 000 \$

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations déterminées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation de 2009 et l'extrapolation de 2010 sont les suivantes :

Intérêt	6,25 %
Inflation	2,25 %
Augmentation salariale	2,25 % pendant 4 ans et 2,75 % par la suite

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

### 8. COTISATIONS

Les cotisations se détaillent comme suit :

	2010	2009
Participant		
Cotisations d'exercice pour services courants	<b>50 071 336 \$</b>	47 277 008 \$
Employeur		
Cotisations d'exercice pour services courants	<b>50 071 336 \$</b>	47 277 008 \$
Cotisations d'équilibre pour services passés	<b>6 526 850</b>	4 000 000
	<b>56 598 186 \$</b>	51 277 008 \$

La participante doit payer une cotisation de 4,9 % de son salaire admissible.

L'employeur doit, quant à lui, payer une cotisation égale à la part de la cotisation d'exercice déterminée par l'évaluation actuarielle, soit 4,9 % du salaire admissible des participantes à son emploi, plus une quote-part des cotisations d'équilibre requises pour amortir le déficit actuariel initial du Régime.

Depuis janvier 2007, une cotisation d'équilibre annuelle de 4 000 000 \$ doit être versée au Régime. Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, cette cotisation d'équilibre doit être augmentée mensuellement de 127 459 \$ afin d'amortir le déficit de capitalisation déterminé par l'évaluation actuarielle datée du 31 décembre 2008 déposée à la Régie des rentes du Québec au cours de l'exercice 2010. Un montant de 1 529 508 \$ a donc été versé en 2010 pour la période de douze mois terminée au 31 décembre 2009.

En décembre 2010, le Régime a déposé à la Régie des rentes du Québec l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2009. Afin d'amortir le manque d'actifs identifié à la suite de cette évaluation actuarielle, une cotisation d'équilibre mensuelle totale de 402 570 \$ pour les années 2010 et 2011, de 679 517 \$ jusqu'au 31 mars 2018, et de 346 184 \$ par la suite jusqu'au 31 décembre 2024 doit être versée. Un montant total de 166 498 \$ a été versé en intérêts et est présenté avec les cotisations d'équilibre pour services passés.

Une subvention du MFA est accordée aux CPE, aux bureaux coordonnateurs et aux garderies privées conventionnées afin de compenser l'ensemble des cotisations que ceux-ci doivent payer au Régime.

Par ailleurs, un règlement modifiant le *Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application des dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite* prévoit qu'aucune cotisation d'équilibre n'est requise pour le Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec à l'égard de la solvabilité.

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2010

### 9. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration se détaillent comme suit :

	2010	2009
Honoraires d'administration impartis	3 521 590 \$	3 239 413 \$
Honoraires de gestion des placements	1 877 203	1 477 048
Honoraires de services-conseils en actuariat et gestion d'actifs	331 460	341 317
Honoraires du fiduciaire	359 353	400 221
Frais du comité de gouvernance	25 156	9 314
Frais du bureau de la retraite	38 730	-
Bulletin - communication et affaires publiques	71 810	17 818
Droits payés à la Régie des rentes du Québec	100 000	100 000
Assurances	82 870	44 702
Honoraires de vérification et autres services professionnels	94 919	42 182
Autres frais d'administration	231 207	106 117
	<b>6 734 298 \$</b>	<b>5 778 132 \$</b>

### 10. PRESTATIONS ET REMBOURSEMENTS

Les prestations se détaillent comme suit :

	2010	2009
Prestations	3 052 278 \$	2 224 726 \$
Remboursements	2 390 141	2 542 289
Transferts hors du Régime		
Immobilisés (FRV-CRI)	2 724 254	2 260 346
Non immobilisés (REER-FERR)	1 189 211	1 486 253
	<b>9 355 884 \$</b>	<b>8 513 614 \$</b>

### 11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.